



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur du règlement 516-1

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance tenue le 13 janvier 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 516-1 modifiant le règlement 357 afin d'ajouter un usage complémentaire pour l'hébergement touristique et d'encadrer la location à court terme, lequel règlement entre en vigueur le 26 février 2025 à la suite de la réception du certificat de conformité ;

Le règlement 516-1 est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 3e jour de mars deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Mario Miler
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mario Miler, soussigné, résident de Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site internet de la municipalité, le 3^e jour de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3e jour de mars deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Mario Miler
Directeur général